

Service Économie agricole

Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER

Tél. : 04 66 62 66 00

gerard.chevalier@gard.gouv.fr

ARRÊTÉ N° DDTM - SEA - 2021 - 020

Constatant l'indice national des fermages et sa variation pour l'année 2021-2022

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 411-11, R. 411-1 à R.411-8.

Vu la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative aux prix des fermages.

Vu le décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes.

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2021-03-108-040 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer.

Vu la décision n° 2021-AH-AG02 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale en date du 1er juillet 2021.

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages.

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'indice national de fermage est fixé pour la campagne agricole 2021-2022 pour l'ensemble du Gard à 106,48 (indice base 100 en 2009). La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à l'année 2020 est de + 1,09 %.

ARTICLE 2 :

À compter du 1^{er} octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2022 **les maxima et les minima** des valeurs locatives à l'hectare des baux exprimés en monnaie sont fixées aux valeurs actualisées suivantes (en Euros), voir le tableau des indices des fermages ci-après, par types de cultures et par petites régions. Les prix sont donnés en € / ha / an.

ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard et monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard.

Nîmes, le 30 NOV. 2021

Pour la préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le chef du service économie
agricole,



Gérard CHEVALIER

Catégories de terre		R1	R2	R2bis	R3	R4
Terres de polyculture	Maximum	132 €	153 €	157 €	142 €	134 €
	Minimum	10 €	12 €	13 €	11 €	12 €
Prairies naturelles	Maximum	139 €	157 €	163 €	146 €	143 €
	Minimum	10 €	11 €	12 €	10 €	11 €
Pacages, pâtures et landes	Maximum	10 €	11 €	12 €	10 €	11 €
	Minimum	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Terres de rizières	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	318 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €
Terrains maraichers	Maximum	332 €	385 €	391 €	353 €	344 €
	Minimum	132 €	153 €	157 €	142 €	134 €
Terrains maraichers oignons doux des Cévennes	Maximum	0 €	0 €	1 597 €	0 €	0 €
	Minimum	0 €	0 €	799 €	0 €	0 €
Aspergeraies financées par le preneur	Maximum	266 €	415 €	313 €	284 €	273 €
	Minimum	87 €	105 €	107 €	97 €	88 €
Aspergeraies financées par le bailleur	Maximum	846 €	963 €	990 €	896 €	865 €
	Minimum	266 €	415 €	313 €	284 €	273 €
Vergers de fruits à pépins	Maximum	377 €	433 €	442 €	402 €	386 €
	Minimum	45 €	50 €	51 €	49 €	47 €
Vergers de fruits à noyaux	Maximum	624 €	721 €	733 €	660 €	636 €
	Minimum	160 €	186 €	187 €	169 €	163 €
Oliveraies	Maximum	45 €	50 €	51 €	49 €	47 €
	Minimum	5 €	6 €	6 €	5 €	6 €
Châtaigneraies	Maximum	35 €	41 €	42 €	38 €	36 €
	Minimum	5 €	6 €	6 €	5 €	6 €
Vignes à raisin de table	Maximum	794 €	853 €	862 €	793 €	744 €
	Minimum	596 €	619 €	645 €	598 €	555 €
Vins sans IG	Maximum	389 €	389 €	362 €	385 €	347 €
	Minimum	241 €	240 €	224 €	238 €	210 €
Vins avec IGP	Maximum	511 €	512 €	477 €	508 €	451 €
	Minimum	328 €	328 €	307 €	326 €	292 €
Vins de Pays de cépages blancs	Maximum	647 €	639 €	611 €	660 €	601 €
	Minimum	417 €	428 €	392 €	423 €	341 €
Vin de Pays de cépages rouges, rosés	Maximum	570 €	566 €	540 €	582 €	532 €
	Minimum	367 €	369 €	347 €	371 €	342 €
AOP Costières de Nîmes	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	790 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	364 €
AOP Côtes du Rhône Régional et Village	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	827 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	381 €
AOP Coteaux du Vivarais	Maximum	0 €	0 €	0 €	915 €	814 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	423 €	376 €
AOP Coteaux du Languedoc	Maximum	0 €	0 €	0 €	878 €	0 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	406 €	0 €
AOP Lirac	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	1 640 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	893 €
AOP Tavel	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	2 802 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	1 529 €
Roselières bon état	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	306 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	229 €
Roselières dégradées	Maximum	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €
	Minimum	0 €	0 €	0 €	0 €	121 €